

Prélèvement automatique : cotisation



NOM : Prénom :

Montant de la cotisation annuelle :

Les prélèvements, de montants identiques, seront effectués le 28 de chaque mois, à partir du mois de traitement de ton adhésion (début juin au plus tard) jusqu'au mois de juin inclus.

En cas de reconduction tacite, les prélèvements recommenceront dès le 28 octobre suivant et s'étaleront sur 9 mois.

Je souhaite renouveler ma demande de prélèvement chaque année.

OU

Je choisis la tacite **reconduction annuelle** jusqu'à annulation de ma part.

ORGANISME CREANCIER	NUMERO NATIONAL EMETTEUR	Identifiant Créancier SEPA
CREDIT COOPÉRATIF SAINT-DENIS	815 AAE	FR37ZZZ815AAE

NOM, PRENOM et ADRESSE du débiteur

NOM et ADRESSE de l'ETABLISSEMENT TENEUR du COMPTE à DEBITER

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire ou postal avec IBAN.

Conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78 « Informatique et Liberté », tu peux accéder aux informations te concernant, les modifier ou demander leur suppression en contactant le syndicat.

DATE :

SIGNATURE :